DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-209

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de démoussage au 457 route de Bergues à Wormhout,

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit face au 457 route de Bergues, et ce, du 16 au 23 septembre 2022.

<u>ARTICLE 2</u>: Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ECR et notamment un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4 :</u> Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise ECR et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 13/09/2022

Le Maire

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 13/09/2022 Le Maire

Frédéric DEVOS

Frédéric DEVOS